

Grèffe
du Tribunal de Commerce de
LILLE
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : MT/SV

Concernant :

SARL CABINET PATRICK BONTE
102 rue de Canteleu
59000 LILLE

Dépôt effectué par :

Maître Marc TYTGAT
33 rue Solférino
59800 LILLE

Numéro RCS : LILLE B 950 382 218

<35918/1989B01035>

Dénomination sociale :

CABINET PATRICK BONTE - SOCIETE D'EXPERTISE
COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Pièces déposées le 26/10/2007

Numéro : 2708122

Ordonnance du Président du 22/10/2007

Nomination d'un commissaire à la fusion

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10/05/07 - 6 Taux de base - Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,



26 OCT. 2007

35918

8122

CABINET PATRICK BONTE
SARL au capital de 25 000 €
Siège : 102 rue de Canteleu
59000 LILLE
950 382 218 RCS LILLE

Société Fiduciaire d'Expertise Comptable de LILLE – S.O.F.E.C.
SARL au capital de 60 000 €
Siège : 102 rue de Canteleu
59000 LILLE
464 501 006 RCS LILLE

REQUETE CONJOINTE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE EN VUE DE
LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE A LA FUSION

Les, soussignés,

- Monsieur Patrick BONTE, agissant en qualité de seul gérant de la société.
« CABINET PATRICK BONTE - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES », SARL au capital de 25 000 €, dont le siège est à
LILLE (59000), 102 rue de Canteleu, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de
LILLE sous le n° 950 382 218,

- et Monsieur Gauthier PERTHAME, agissant en qualité de seul gérant de la
« SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE DE LILLE – S.O.F.E.C. », SARL
au capital de 60 000 €, dont le siège est à LILLE (59000), 102 rue de Canteleu, immatriculée
au registre du commerce et des sociétés de LILLE sous le n° 464 501 006,

Ont l'honneur de vous exposer :

- qu'ils envisagent la fusion des deux sociétés par absorption de la SARL
S.O.F.E.C. par la SARL CABINET PATRICK BONTE et qu'il importe donc de procéder à la
nomination d'un commissaire à la fusion,

- qu'en application des dispositions de l'article L.236-23 du Code de
Commerce, ce commissaire à la fusion doit être désigné par Monsieur le Président du
Tribunal de Commerce statuant sur requête,

- qu'au surplus, ayant décidé de soumettre l'opération de fusion au contrôle
du même commissaire à la fusion, les soussignés ont procédé à une requête conjointe,

P.B.

26 OCT. 2007

- que les soussignés sollicitent en conséquence la nomination d'un commissaire à la fusion chargé de la rédaction des deux rapports, l'un sur les modalités de la fusion (article L.236-10 du Code de Commerce) et l'autre sur la valeur des apports en nature (article L.223-33 du Code de Commerce),

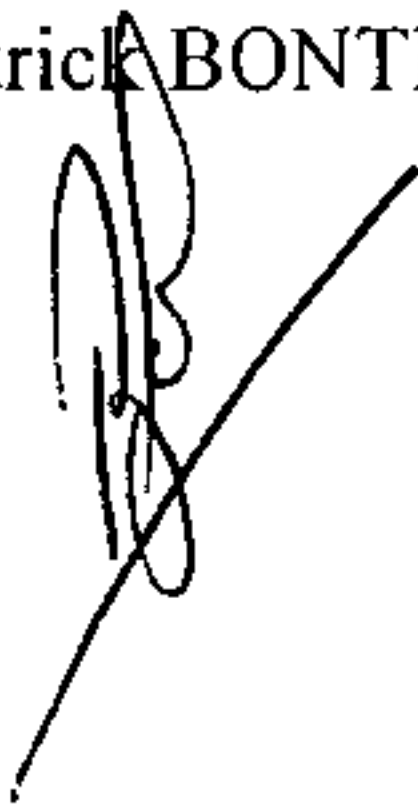
c'est dans ce cadre que les soussignés sollicitent une telle nomination.

Profond respect.

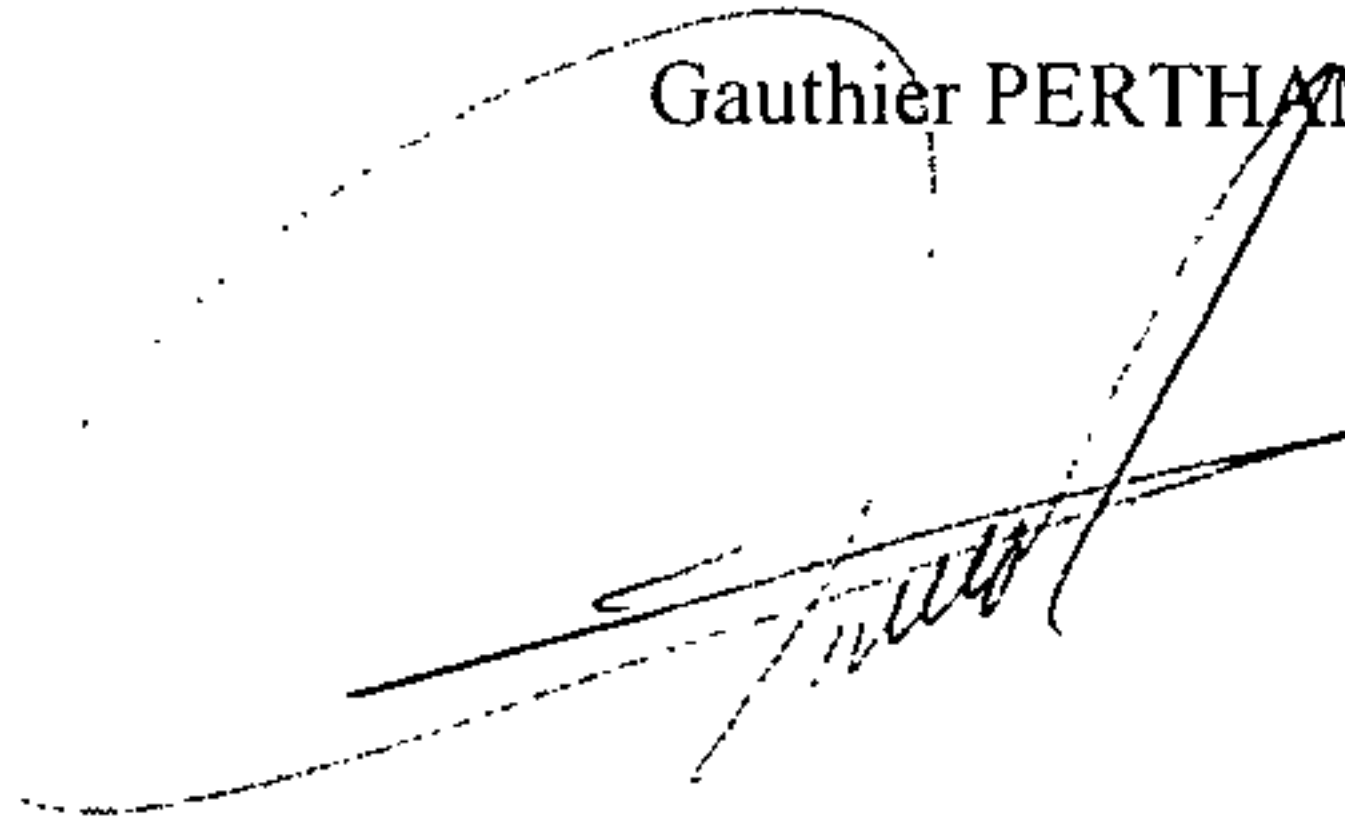
Fait à LILLE,

Le 12/10/2007

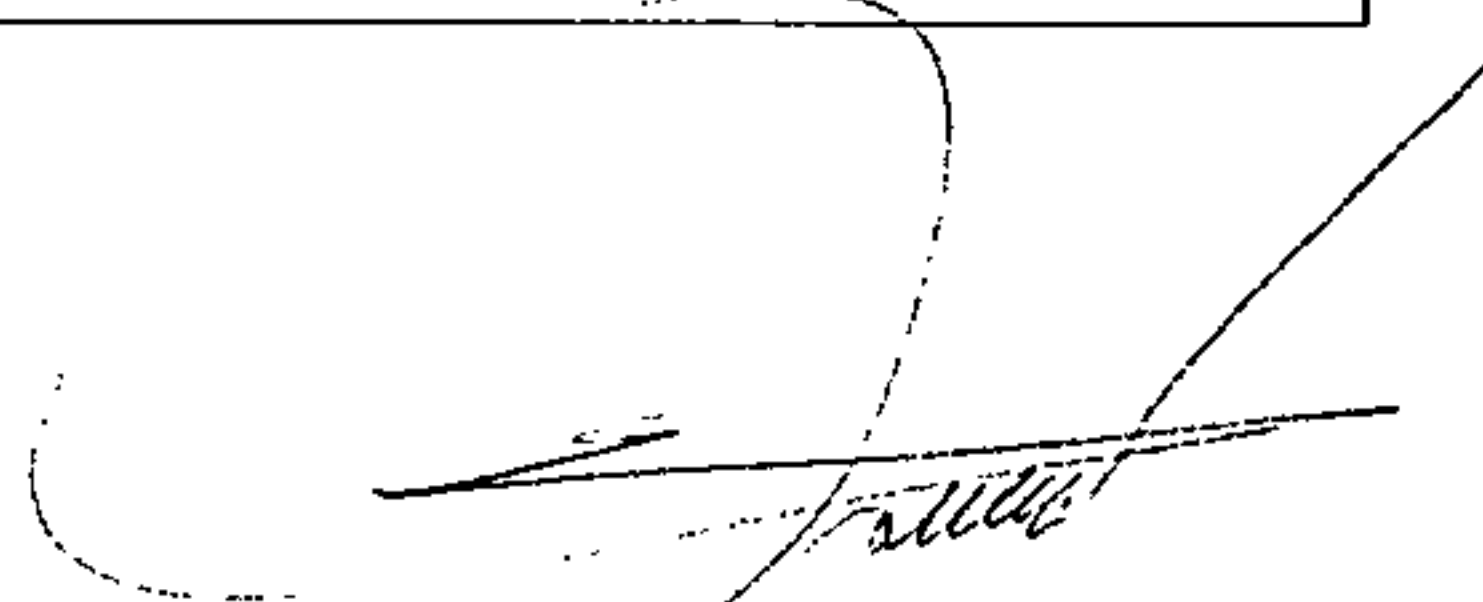
Patrick BONTE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PB' with a long diagonal stroke extending downwards and to the right.

Gauthier PERTHAME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Perthame' with a large, sweeping arch over the name and a long diagonal stroke extending downwards and to the right.

INFORMATIONS DEMANDEES (voir au verso à la rubrique correspondante à la lettre)	SOCIETE ABSORBANTE (ou société bénéficiaire) CABINET PATRICK BONTE	SOCIETE ABSORBEE (ou société apporteuse) S.O.F.E.C.
(a) Activité	expertise comptable et commissariat aux comptes	expertise comptable
(a) Chiffre d'affaires	86 105 €	438 113 €
(a) Actif net	291 728 €	239 734 €
(a) Total du bilan	359 393 €	375 331 €
(a) Nombre de salariés	1	5
(b) Nom et adresse des commissaires aux comptes titulaires et suppléants	_____	_____
(c) Nom et adresse des autres commissaires aux comptes en position d'incompatibilité	_____	
(d) Nature des apports	clientèle, matériels et agencements, travaux en cours, comptes clients et disponibilités	
(d) Montant approximatif des apports	577 000 euros	
(e) Mode d'évaluation des apports	valorisation de la clientèle en fonction du chiffre d'affaires – valeur bilancielle pour les autres éléments	
(f) Valeur des actifs apportés Montant des passifs pris en charge	713 000 euros 136 000 euros	
(g) Type d'opération envisagée	fusion par absorption de la SARL S.O.F.E.C. par la SARL CABINET PATRICK BONTE	
(h) Date de l'assemblée générale projetée	30 décembre 2007	

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LILLE

MINUTE.....
TIMBRE.....
T.P.F
Envoi

TOTAL 45,30 HT

AFFAIRE: SARL SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE DE LILLE
102 rue de Canteleu
59000 LILLE

SARL CABINET PATRICK BONTE - SOCIETE D'EXPERTISE
COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
102 rue de Canteleu
59000 LILLE

N° GREFFE 2700565

ORDONNANCE

Nous, Lionel TURLUTTE, Président du Tribunal
de Commerce de LILLE,
Assisté de Guillaume HOUZE DE L'AULNOIT, Greffier,
Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,
Vu les dispositions du Code de Commerce

Nommons en qualité de COMMISSAIRE A LA FUSION,
avec les pouvoirs inhérents à ladite fonction,

M. P. Proustmann
6 rue de Saurin
Lille

qui pourra se faire assister de tous sachants.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de
difficultés et que la présente ordonnance demeurera
déposée au Greffe de ce Tribunal.

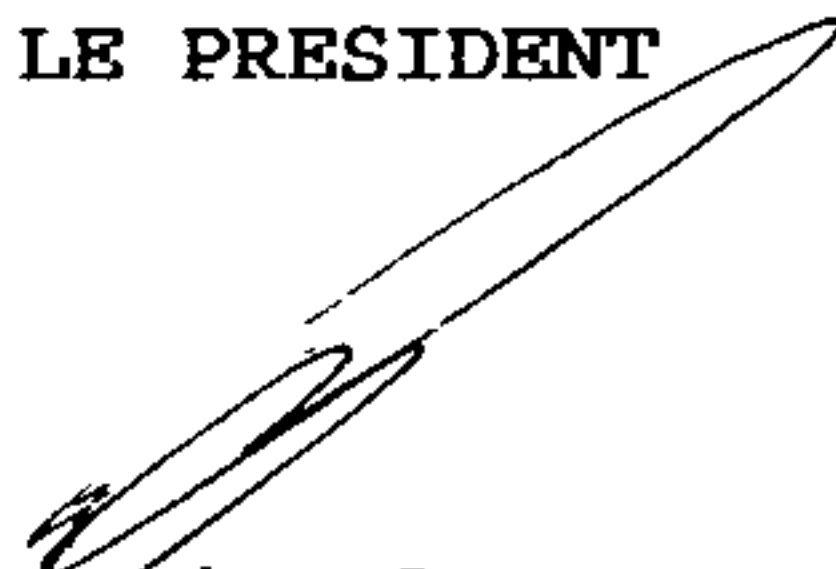
LILLE, le 22/10/2007

LE GREFFIER



Guillaume HOUZE DE L'AULNOIT

LE PRESIDENT



Lionel TURLUTTE



Pour expédition certifiée
conforme par le Greffier
Sousigné

